

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE SENIORS FEMININS

Saison
2019/2020

ARTICLES		PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
1 – Composition Le championnat est composé		DEUX poules de 12 équipes réparties : ✓ Une poule PYRENEES (PYR) ✓ Une poule MEDITERRANEE (MED)	CINQ poules de 10 équipes réparties : ✓ 4 poules PYRENEES (PYR-A, PYR-B, PYR-C et PYR-D) ✓ 1 poule MEDITERRANEE (MED)
2 – Associations sportives qualifiées Les associations sportives qualifiées sont :		Les associations sportives qualifiées devront respecter le « Règlement Sportif Particulier Engagements des Equipes ».	
		Les droits sportifs proviennent : A. Les équipes descendant du Championnat de France B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale de la saison précédente C. Les équipes accédant de la Régionale 2 de la saison précédente D. Les équipes validées sur les places réservées par le Bureau Régional E. Les équipes éventuellement repêchées	Les droits sportifs proviennent : A. Les équipes descendant du championnat Pré-Nationale B. Les équipes maintenues en Régionale 2 de la saison précédente C. Les équipes accédant de la Régionale 3 de la saison précédente D. Les équipes maintenues en Régionale 3 de la saison précédente E. Les équipes accédant des championnats départementaux (Pré-Régionale) de la saison précédente F. Les équipes validées sur les places réservées par le Bureau Régional G. Les équipes éventuellement repêchées
3 – Mutualisation possible entre associations	Union Senior	Autorisé	INTERDIT
	Inter-équipe	Autorisé	
	Entente	INTERDIT	
4 – Obligations sportives OBLIGATIONS Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :	Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur ou une équipe féminine U18 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)	2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)	
	Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 1 équipe féminine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11) ET Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	ou 1 équipe féminine de jeunes (U20 ou U18 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	
5 – Obligations d'équipes VERIFICATIONS	Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1 ^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat. La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière. La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.		
6 – Obligations sportives CAS D'UNE MONTEE	Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.		

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	
7 – Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,75 m		
8 – Horaires des rencontres	<p>L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le DIMANCHE à 15h30</p> <p>Pour les deux dernières journées de ce Championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional).</p> <p>Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 15h30. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Sportive autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.</p>		
9 – Système de l'épreuve	<p>En fonction du classement final de la poule, les associations sportives peuvent disputer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La phase finale pour le titre de champion (se reporter à l'article 11) ✓ La phase finale pour l'accession (se reporter à l'article 12) ✓ Les rencontres de barrages pour le maintien (se reporter à l'article 13) 	Poules PYRENEES	Poule MEDITERRANEE
		4 poules géographiques de 10 équipes en rencontre Aller/Retour	<p>Le championnat est découpé en 2 phases :</p> <p>- Phase 1^o: Championnat en rencontres Aller/Retour de 8 équipes</p> <p>- Phase 2 : Championnat en rencontres Aller/Retour de 4 équipes.</p> <p>Les équipes classées de 1 à 4 de la phase 1 se qualifient pour le groupe ACCESSION</p> <p>Les équipes classées de 5 à 8 de la phase 1 se qualifient pour le groupe MAINTIEN</p>
10 – Phase finale pour le titre de champion REGIONAL	<p>Les équipes terminant 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ <u>Demi-finales</u> :</p> <p>– Demi-finales Aller :</p> <p style="padding-left: 40px;">2^{ème} poule PYR contre 1^{er} poule MED</p> <p style="padding-left: 40px;">2^{ème} poule MED contre 1^{er} poule PYR</p> <p>– Demi-finales Retour :</p> <p style="padding-left: 40px;">1^{er} poule MED contre 2^{ème} poule PYR</p> <p style="padding-left: 40px;">1^{er} poule PYR contre 2^{ème} poule MED</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> :</p> <p>Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales</p> <p style="text-align: center;">Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	Poules PYRENEES	Poule MEDITERRANEE
		<p>Les équipes terminant 1^{ère} des poules se qualifient pour cette phase finale. Elles seront classées sous la méthode du ranking de la 1^{ère} à la 4^{ème} place.</p> <p>– Demi-finales :</p> <p>Aller : 4^{ème} ranking contre 1^{ère} ranking</p> <p style="padding-left: 20px;">3^{ème} ranking contre 2^{ème} ranking</p> <p>Retour : 1^{ère} ranking contre 4^{ème} ranking</p> <p style="padding-left: 20px;">2^{ème} ranking contre 3^{ème} ranking</p> <p>Sur un autre week-end et sur un terrain désigné par la Commission Compétitions, les deux équipes vainqueurs des demi-finales participeront à la qualification pour la finale régionale.</p>	X
		<p>Sur le week-end des finales d'Occitanie, la finale régionale opposera l'équipe vainqueur des poules Pyrénées rencontrera l'équipe ayant terminée à la 1^{ère} place de la poule ACCESSION de la poule Méditerranée.</p> <p style="text-align: center;">Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	
11 – Rencontres Aller/Retour des phases finales	<p>Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales.</p> <p>Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.</p>		

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	
12 – Montée en division supérieure	<p>Les équipes classées 1^{ère} de la phase régulière accèdent à la NF3 pour la saison suivante.</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) sera dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Champion Occitanie ➤ Finaliste ➤ 2^{ème} de la poule du Champion ➤ 2^{ème} de l'autre poule 	Les équipes terminant 1 ^{ères} de chaque poule lors de la saison régulière accèdent à la division Pré-Nationale pour la saison suivante.	
13 – Descente en division inférieure	Les équipes classées à partir de la 10 ^{ème} de chaque poule descendent en Régionale 2 pour la saison suivante.	Poules PYRENEES	Poule MEDITERRANEE
	Dans l'éventualité de descente de Nationale 3, l'ordre des descentes se fera en fonction du nombre d'équipe descendant sur la poule du secteur concernée (PYRENEES ou MEDITERRANEE) en remontant le classement à partir de la 10 ^{ème} place.	Les équipes classées de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} de chaque poule PYRENEES descendent pour la saison suivante en Pré-Régionale.	Les équipes classées 3 ^{ème} et 4 ^{ème} de la poule MAINTIEN descendent pour la saison suivante en Pré-Régionale
14 – Repêchage	Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL.		
	Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante :	
	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante :	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante :	
	- 12 équipes pour la poule PYRENEES - 10 ou 12 équipes pour la poule MEDITERRANEE	- 30 équipes pour la poule PYRENEES - 10 équipes pour la poule MEDITERRANEE	
15 – Chronomètre des tirs	<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.</p> <p>En cas de non-respect, le pôle Pratique 5X5 désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).</p> <p>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR BALLON MORT.</p>		
16 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».		
17 – Classement	Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».		
18 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.		
19 – Statut des Techniciens	Se reporter au texte « Statut Régional des Techniciens » de la saison en cours		
	Pour rappel :		
	Statut entraîneur/joueur : INTERDIT Diplôme minimal : CQP TSBB	Statut entraîneur/joueur : AUTORISE (pas d'ent. Adjoint) Diplôme minimal : Présentiel 1 du CQP TSBB	
20 – Salle	Classement : H2	Classement : H1	

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2																																																																								
<p>21 – Qualifications et licences</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="background-color: #e91e63; color: white;">PRÉ-NATIONALE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td colspan="2">7 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td>Licence C1 ou T ou CAST / C1AST (hors CTC)</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Licence ASP</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Licence C</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence AST CTC</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Licence C2 ou C2AST</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td> <td>Blanc BC</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert VT</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune JN</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Orange ON</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division.</p> <p>Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.</p> <p>Rappel – Article 432.2.2 : Tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales en championnat de France doit adresser sa demande de licence au plus tard le 30 novembre de la saison en cours (le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi). A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé.</p>	PRÉ-NATIONALE				Nombre de joueurs autorisés :		7 minimum / 10 maximum		Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Licence C1 ou T ou CAST / C1AST (hors CTC)	3		Licence ASP	0		Licence C	Sans limite		Licence AST CTC	5			Licence C2 ou C2AST	0		Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite		Vert VT	Sans limite		Jaune JN	2	1	Orange ON	0	1	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="background-color: #e91e63; color: white;">RÉGIONALE 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td colspan="2">10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td>Licence C1, C2 ou T ou CAST / C1AST / C2AST (hors CTC)</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Licence C</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence AST CTC</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Licence ASP</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td> <td>Blanc BC</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert VT</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune JN/JH</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Orange ON/OH</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> </tbody> </table>	RÉGIONALE 2				Nombre de joueurs autorisés :		10 maximum		Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Licence C1, C2 ou T ou CAST / C1AST / C2AST (hors CTC)	3		Licence C	Sans limite		Licence AST CTC	5		Licence ASP	0		Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite		Vert VT	Sans limite		Jaune JN/JH	4	3	Orange ON/OH	0	1
PRÉ-NATIONALE																																																																										
Nombre de joueurs autorisés :		7 minimum / 10 maximum																																																																								
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Licence C1 ou T ou CAST / C1AST (hors CTC)	3																																																																								
	Licence ASP	0																																																																								
	Licence C	Sans limite																																																																								
	Licence AST CTC	5																																																																								
	Licence C2 ou C2AST	0																																																																								
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite																																																																								
	Vert VT	Sans limite																																																																								
	Jaune JN	2	1																																																																							
	Orange ON	0	1																																																																							
RÉGIONALE 2																																																																										
Nombre de joueurs autorisés :		10 maximum																																																																								
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Licence C1, C2 ou T ou CAST / C1AST / C2AST (hors CTC)	3																																																																								
	Licence C	Sans limite																																																																								
	Licence AST CTC	5																																																																								
	Licence ASP	0																																																																								
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite																																																																								
	Vert VT	Sans limite																																																																								
	Jaune JN/JH	4	3																																																																							
	Orange ON/OH	0	1																																																																							
<p>22 – Règlement Financier Participation financière des clubs</p>	<p>22.1 – Droit d'engagement : Les clubs participant aux Championnats sont tenus de verser un droit d'engagement (cf. annexe aux dispositions financières).</p> <p>22.2 – Droits financiers complémentaires : forfait financier régional par rencontre L'équipe organisatrice sera tenue d'assurer à la Ligue une somme forfaitaire (cf. dispositions financières) appelée forfait financier régional par rencontre. Le règlement du forfait financier régional par rencontre sera effectué par l'équipe organisatrice selon les modalités figurant dans les dispositions financières. Il devra obligatoirement être effectué par virement bancaire ou par prélèvement bancaire. En aucun cas il ne pourra l'être par traite ou autre effet de commerce.</p> <p>Dans tous les cas où une équipe demande la présence d'un délégué régional, les frais de déplacement, repas et d'hébergement éventuels sont à régler par le demandeur.</p> <p>Les forfaits financiers régionaux des phases finales seront facturés par la Ligue, en sus, aux clubs recevants (cf. dispositions financières).</p> <p>22.3 – Frais de déplacement de l'équipe visiteuse : Quels que soient le trajet, la classe, l'horaire ou le mode de transport utilisé, les frais de déplacement restent entièrement à la charge de l'équipe visiteuse qui ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement.</p> <p>22.4 – Frais des officiels : Le règlement des frais des officiels sera fait par la Ligue avec les forfaits régionaux versés par les clubs. (financières).</p>																																																																									

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2
<p>22 – Règlement Financier Participation financière des clubs (suite)</p>	<p>22.5 – Cas particulier : FORFAIT Lorsqu'une équipe déclare forfait pour une rencontre devant se dérouler dans sa salle, dans l'hypothèse où son adversaire n'aurait pas été prévenu et aurait effectivement accompli le déplacement, le club concerné par le forfait de son équipe doit régler les frais de déplacement à son adversaire ainsi qu'aux officiels désignés, au plus tard huit jours après notification par la Commission Régionale des Compétitions. Il en est de même lorsqu'une équipe déclare forfait lors d'un match retour à l'extérieur.</p> <p>22.6 – Cas particulier : RENCONTRES A JOUER OU A REJOUER Lorsque, par la suite d'une décision de la Ligue, une rencontre est à jouer ou à rejouer après qu'une des équipes se soit déplacée, les frais engagés pour cette rencontre sont supportés à part égales par les deux équipes en présence (collectif à concurrence de 13 personnes, forfait régional, frais des officiels, ...).</p> <p>22.7 – Sanctions à la non-participation financière : Si un club ne verse pas à la Ligue le montant des frais liés à la participation de son équipe à la date d'échéance, il lui sera infligé une pénalité financière (cf. dispositions financières).</p>	
<p>23 – Cas particuliers</p>	<p>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.</p>	